

Secrétariat général du gouvernement

Direction de l'enseignement
de la Nouvelle-Calédonie

19, avenue du Maréchal Foch
BP M2 – 98849 Nouméa cedex
Tél. : 23.96.00 - Fax : 23.96.35

2024 – DENC - 54394

Nouméa, le 25 septembre 2024

La Directrice

à

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs
d'école et personnels enseignants,
s/c de madame l'inspectrice et messieurs les
inspecteurs d'autorité pédagogique

Lettre de cadrage pour la maternelle

L'école maternelle est un lieu décisif pour le développement de l'enfant, où s'entremêlent bienveillance et exigence dans un cadre conçu pour favoriser son épanouissement et éveiller son envie d'apprendre. En tant que première étape de la scolarisation, elle a pour mission d'accompagner chaque enfant dans ses premiers apprentissages tout en établissant un lien de confiance avec les familles.

L'école maternelle joue un rôle fondamental en établissant les fondements de l'apprentissage tout au long de la vie, en favorisant le développement cognitif, émotionnel et social des enfants. En respectant leurs besoins individuels, nous contribuons à leur bien-être, à leur autonomie et à leur intégration réussie dans le milieu scolaire.

À cet égard, je remercie le groupe de travail ayant participé activement à l'élaboration des orientations pédagogiques et éducatives présentées ci-après.

1. L'ÉCOLE MATERNELLE, PREMIÈRE ÉTAPE DE SCOLARISATION DE L'ENFANT

L'école maternelle, une école bienveillante.

La mission principale de l'école maternelle est de donner envie à l'enfant d'aller à l'école pour apprendre, s'affirmer et s'épanouir. L'école maternelle consiste ainsi à **créer les conditions de sécurisation de l'enfant dans son environnement scolaire comme dans ses apprentissages**. L'attention portée à chacun et à l'éveil de sa personnalité lui permet de trouver dans l'école, un lieu d'épanouissement individuel et collectif.

L'école maternelle, où l'enfant devient élève et ses représentants légaux des parents d'élèves.

L'inscription d'un enfant à l'école maternelle doit être un moment privilégié d'échange avec les parents ou responsables légaux, centré sur l'enfant et sa scolarisation. Dans la mesure du possible, il est

souhaitable de permettre aux familles et à leur enfant de découvrir l'école avant la rentrée. Cette découverte inclut la présentation de l'organisation de l'établissement, avec une visite des locaux, de la future classe, ainsi qu'une introduction aux différents membres de l'équipe éducative (directeur, enseignants, aide maternelle, etc.) et à leurs rôles respectifs.

Lors de la réunion de rentrée, il est important de sensibiliser les familles sur la nécessaire assiduité à l'école, sur l'exposition aux écrans, sur l'importance du sommeil et d'une alimentation adaptée et équilibrée. Il est essentiel de présenter le rôle de l'école, les enjeux de l'école maternelle et de préciser ce qui est attendu de leur part pour accompagner au mieux la scolarité de l'enfant (un support de communication peut être proposé, tel que le livret d'accueil, une lettre aux parents...).

L'assiduité à l'école maternelle, les prémices de la lutte contre le décrochage scolaire

L'école maternelle devient obligatoire à partir de l'âge de 5 ans. Cependant, dès la petite section, il est essentiel de rappeler aux familles l'importance d'une fréquentation régulière et assidue de l'école, conformément aux horaires établis par le règlement intérieur. À l'exception de situations particulières, les scolarisations à temps partiel ne sont pas recommandées.

Un absentéisme l'après-midi pourra être toléré pour les élèves de petite section au cours de la première période. Toutefois, il sera nécessaire de rétablir progressivement une présence complète afin de maximiser le temps passé à l'école.

L'aide maternelle

L'aide maternelle occupe un rôle fondamental et fait pleinement partie de la communauté éducative. Chaque enseignant doit clarifier les attentes liées à sa mission, en définissant les tâches qui lui incombent, conformément à sa fiche de poste.

2. LE CYCLE 1, CYCLE DES APPRENTISSAGES PREMIERS

L'enseignement à l'école maternelle repose sur un programme unique qui comprend cinq domaines de formation :

- Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions,
- Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique,
- Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques,
- Construire les premiers outils pour structurer sa pensée,
- Explorer le monde.

Chaque domaine est essentiel au développement de l'enfant et doit trouver sa place dans l'organisation du temps quotidien, en mobilisant les quatre modalités d'apprentissage : apprendre en jouant, en résolvant des problèmes concrets, en s'exerçant et en mémorisant.

L'usage raisonné du numérique en maternelle doit être envisagé avec précaution et discernement. Il ne s'agit pas d'introduire massivement des écrans, mais plutôt de les utiliser de manière ciblée pour enrichir les apprentissages et stimuler la curiosité des enfants. Le numérique peut être un outil pédagogique s'il est intégré dans des activités illustrées, permettant par exemple de développer des compétences linguistiques, logiques ou créatives. Il est important de veiller à ce que ces usages restent limités dans le temps. Ils ne doivent pas se substituer aux activités et expériences concrètes de manipulation indispensables au développement des jeunes enfants.

L'évaluation positive

Des étapes incontournables sont à prendre en compte pour mettre en œuvre une réelle évaluation positive.

Phase de planification,

- élaborer des programmations cohérentes en ciblant les niveaux adaptés à chaque élève ou à certains en particulier,
- cibler des observables significatifs à valoriser dans l'outil d'évaluation (CSA, je valide, brevets...).

Phase de présentation

- proposer des temps et des supports de présentation explicites des attendus, afin que les élèves puissent se projeter dans leurs apprentissages.

Phase d'apprentissage

- conduire un enseignement explicite tout au long des séances proposées : énoncer les critères de réussite, proposer des supports et des modalités adaptés aux besoins et aux capacités de chaque élève, les questionner pour s'assurer de ce qu'ils comprennent.

Phase d'observation

- consigner ses observations planifiées ou in situ dans des grilles élaborées en amont, en proposant des activités qui permettront d'adopter une posture de lâcher prise et faciliteront ainsi les observations.

Phase de médiation/ évaluation

- aménager des temps de médiation pour permettre aux élèves d'explicitier leurs stratégies (démarche métacognitive),
- évaluer les acquis des élèves et les retranscrire dans l'outil d'évaluation,
- prévoir des temps de présentation réguliers, des progrès de l'enfant aux familles et ce qui lui reste à acquérir pour les rendre partenaires de sa réussite.

3. LES TEMPS ÉDUCATIFS À L'ÉCOLE MATERNELLE

L'accueil, les récréations, l'accompagnement des moments de repos, de sieste et d'hygiène constituent des temps éducatifs à part entière, en articulation avec l'emploi du temps et donnent des repères sécurisants aux jeunes enfants et à leur famille.

L'emploi du temps (propositions d'emploi du temps)

La formalisation de l'emploi du temps est une démarche pédagogique majeure et revêt un caractère obligatoire.

Elle garantit l'alignement avec les programmes en vigueur et établit les premiers repères temporels et spatiaux des enfants.

L'enseignant structure la journée en alternant les activités collectives, en groupe et individuelles, tout en veillant à offrir chaque jour des activités dans chacun des cinq domaines d'apprentissage.

L'articulation entre les temps scolaires et périscolaires doit favoriser le bien-être des enfants et constituer une continuité éducative.

Les situations ritualisées

Les rituels doivent être adaptés à la capacité d'attention limitée des jeunes enfants, généralement pratiqués à environ 10 minutes pour les élèves de Petite Section (PS) ou de Moyenne Section (MS), et jusqu'à 15 minutes pour ceux de Grande Section (GS). Ces activités doivent viser à développer des compétences spécifiques et être justifiées par les apprentissages visés. Les situations ritualisées doivent être soigneusement réfléchies et programmées au sein du cycle, et peuvent être réparties tout au long de la journée ou de la semaine.

Le premier jour de rentrée de l'élève en classe

Les dispositifs de rentrée échelonnée pour les jeunes élèves, organisés par les équipes pédagogiques et ne dépassant pas deux jours après la rentrée, doivent être communiqués à la province et à l'inspection. Il est recommandé d'inclure les membres du DESED et les enseignants en langues kanak pour optimiser l'accueil des élèves.

Il est préconisé d'envisager une rentrée progressive pour les élèves de Petite Section (PS) sur une période de trois jours, tout en prenant en compte les disponibilités et les modalités d'organisation des familles. Les parents des élèves de PS peuvent, s'ils le souhaitent, accompagner leur enfant en classe pendant 10 à 15 minutes au cours de la première semaine de classe.

L'accueil du matin et la sortie de classe, des moments charnières

Le temps d'accueil du matin doit être soigneusement réfléchi et programmé au sein du cycle. L'accueil des élèves et de leurs parents doit se faire pendant les 15 minutes précédant le début officiel du cours, sans dépasser ce créneau. Il est conseillé qu'il se déroule en classe, pour renforcer la rencontre avec les parents et illustrer que l'école est un lieu d'apprentissage structuré.

En respectant les horaires établis et en proposant aux enfants, dès leur arrivée, des activités d'apprentissage concrètes, les enseignants font ressortir le respect des parents pour l'image et le rôle de l'école maternelle. Ainsi, l'école maternelle contribue à faire des parents des partenaires engagés dans la scolarité de leurs enfants.

La sortie de l'école maternelle s'effectue au terme de l'horaire officiel. Durant tout le temps scolaire et jusqu'à ce qu'ils soient sous la responsabilité du parent ou d'un tiers désigné par écrit, les élèves sont placés sous la responsabilité de l'enseignant. Le règlement de l'école précise ces horaires.

Les récréations

A l'école maternelle, le temps de récréation constitue une pause nécessaire qui répond à des besoins physiologiques naturels pour l'enfant. Ce temps est compris entre 15 et 30 minutes par demi-journée et inclut le passage aux toilettes et l'habillage. La récréation se situe vers le milieu de la demi-journée.

Il est préférable de ne pas terminer les récréations, juste avant l'heure de sortie, afin d'éviter toute perturbation du rythme de l'enfant et de l'organisation des apprentissages.

La collation

La collation peut être proposée avant l'heure officielle de début des apprentissages, en fonction des besoins spécifiques des enfants. Cependant, organiser une collation collective en milieu de matinée n'est pas justifié sur le plan nutritionnel. Cette pratique peut entraîner un déséquilibre alimentaire et favoriser des habitudes de grignotage chez les enfants, ce qui peut contribuer au surpoids et à l'obésité.

Le temps calme et/ou la sieste

Le temps de sieste est réservé aux élèves de PS et doit être adapté en fonction des besoins de sommeil de chaque enfant et de l'avancement dans l'année. Pour les MS et GS, un temps calme peut être aménagé, comprenant des activités d'écoute, un quart d'heure de lecture ou des activités favorisant la concentration. Si un enfant en MS ou GS est particulièrement fatigué ou exprime le besoin de se reposer, il peut bénéficier d'un temps de repos. En cas de demandes récurrentes, il est essentiel d'échanger avec la famille pour discuter des habitudes de sommeil de l'enfant.

Les élèves de PS qui prennent leur repas du midi à la maison sont accueillis à l'école l'après-midi pour le temps de sieste. Un enfant qui ne s'endort pas au bout de 20 minutes n'a pas nécessairement besoin de repos supplémentaire et participe aux activités de la classe. Les enfants se réveillent progressivement et en douceur, pour rejoindre le groupe.

L'enseignant reste responsable des enfants pendant les temps de repos. En revanche il propose des activités à ceux qui ne dorment pas ou à d'autres élèves de l'école conformément au projet défini au sein de l'équipe.

L'hygiène et l'autonomie

Une sensibilisation aux questions d'hygiène et de santé permet aux enfants de comprendre la nécessité de respecter l'intimité de chacun, l'intégrité de son corps et de celui des autres.

Cette question de l'hygiène doit faire l'objet d'une réflexion de l'équipe en conseil des maîtres car sa mise en œuvre est spécifique à chaque école en fonction des locaux notamment.

L'apprentissage de la continence

Aucun texte réglementaire ou autre disposition législative ne conditionne l'accès à l'école à l'acquisition de la propreté (continence) d'un enfant. Autrement dit, l'école ne peut pas refuser l'accueil d'un enfant incontinent.

Même si, pour la plupart des enfants, l'apprentissage de la propreté est effectif à l'entrée à l'école maternelle, il peut arriver que ce processus mette plus de temps pour certains enfants. La communauté éducative se réunira pour envisager un accueil adapté et permettre les meilleures conditions de scolarité pour l'enfant.

Le passage aux toilettes

Le passage aux toilettes et le lavage des mains sont des moments importants pour l'apprentissage et doivent être intégrés dans le temps de récréation. Les incidents peuvent survenir et doivent être gérés avec des vêtements de rechange, sans culpabilisation ni dramatisation, en expliquant et en verbalisant les situations. Il est important de suivre la fréquence des passages aux toilettes de chaque enfant pour l'aider à développer son autonomie.

Pour les élèves de Moyenne Section (MS) et Grande Section (GS), le passage collectif aux toilettes n'est pas nécessaire et il convient d'éviter les déplacements en groupe de type « petit train ». L'aide des parents le matin, lors de l'accueil, permet de faire le lien entre les pratiques familiales et celles de l'école, rendant les passages collectifs aux toilettes non pertinents à inclure dans l'emploi du temps.

Les équipes des circonscriptions restent à disposition pour accompagner et soutenir la mise en œuvre de ces pratiques, contribuant ainsi à la réussite de chaque enfant à l'école maternelle.

La directrice de l'enseignement
de la Nouvelle-Calédonie



Christelle VARNEY